La Lettre A, 26 novembre 2013

Chambord craint le fusil de "Barto"

Un rude conflit oppose la commune de Chambord (Loir-et-Cher) à l'établissement public (EPIC) de Chambord, créé en 2005 sous la houlette de **Philippe Martel**, alors directeur général du domaine (et aujourd'hui directeur de cabinet de **Marine Le Pen**). A l'époque, celui-ci avait plutôt mal défini les droits et devoirs respectifs des deux structures. Si bien que son lointain successeur peut aujourd'hui tenter d'imposer sa volonté à la mairie en jouant sur ces ambiguïtés. **Jean d'Haussonville** a ainsi entrepris de dénoncer des baux commerciaux liés au tourisme local pour les transformer en concessions révocables.

Le 5 septembre, l'**Association des maires ruraux** a apporté son soutien au premier édile de Chambord **André Joly**, en réclamant le respect des prérogatives communales. Depuis, avec le consentement du président de l'EPIC **Gérard Larcher**, les deux sénateurs du Loir-et-Cher **Jacqueline Gourault** (**MoDem**) et **Jeanny Lorgeoux** (**PS**), appuyés par **Jean-Pierre Sueur**, président de la commission des lois, ont porté l'affaire au Sénat. Ils y ont fait adopter un amendement à la loi ALUR de **Cécile Duflot** délimitant les compétences des deux organismes et précisant quels biens situés sur la commune de Chambord font partie du domaine de l'Etat. Reste à faire voter cette disposition par l'Assemblée, mi-février. Là, les choses pourraient se compliquer avec un président, **Claude Bartolone**, qui anime l'**Association des amis de Chambord**. Et qui, comme le député **UMP David Douillet**, est souvent invité par la direction du domaine pour des parties de chasse. Inutile de préciser que "Barto" est attendu au tournant par le maire de Chambord et les élus du département.

Phoca PDF